ORNEX
Commune du Pays de Gex

Accusé de réception en préfecture
001-210102810-20250620-D20250619051-DE
Date de télétransmission : 20/06/2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

D 2025 06 19 051

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX
19 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal : Le 13 juin 2025
L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. GALLET, J. DAZIN, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR
Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, M. GRENIER, C. TOWNSEND, G. MASRARI, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, A. NEUSSER
Absents : M. FOURNIER, V. KRYK
Procurations: J-M. PALINIEWICZ à W. DELAVENNE, M. GRENIER à J. DAZIN, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, G. MASRARI à D. GANNE, P. GUINOT à M-C. ROCH, H. GRANGE à M. CHALENDAR, J. DIZERENS à O. GUICHARD, A. NEUSSER à A. BOUSSER
Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

8. Finances – Paiement des soultes suite à la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien

Vu la délibération du conseil syndical du SIVOM de l'Est Gessien en date du 2 avril 2025 actant sa dissolution et précisant le montant des échanges financiers entre les communes ;

Vu la commission Finances du 4 juin 2025, validant le montant des soultes à payer par la commune d'Ornex au bénéfice des communes de Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire ;

Étant précisé que le calcul des soultes a été effectué par le cabinet Finance Consult basé à Lyon et validé par la DGFIP ;

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** le paiement de la soulte d'un montant de 64 881 € au profit de la commune de Prévessin Moens ;

- **APPROUVE** le paiement de la soulte d'un montant de 1 130 125 € au profit de la commune de Ferney-Voltaire ;

- **DIT** que la somme totale des soultes s'élevant à 1 195 006 € est inscrite au BP 2025 ;

- **IMPUTE** ces deux soultes au compte 65888 intitulé « Autres ».

Fait à Ornex, le 20 juin 2025

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 20 juin 2025
Affiché le : 20 juin 2025
Olivier GUICHARD
Maire
Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.